NOTE D'INFORMATION

BOND OPTIMUM

Nature juridique
FCP

Société de gestion
SOGECAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP22019 en date du 16/02/2022.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **SOGECAPITAL GESTION** sise à **55, Boulevard Abdelmoumen- Casablanca** représentée par **M. Karim EL HNOT** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

SOGECAPITAL GESTION
55, Bd Abdelmoumen
CASABLANCA
Tél : 05 22 43 98 10
Fax : 05 22 26 40 29

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
MAM

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **BOND OPTIMUM**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000036998**
- Date et référence de l'agrément : **30/11/2021, GP21195**
- Date de création : **30/11/2009**
- Siège social : **55, Boulevard Abdelmoumen- Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er Janvier** au **31 Décembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **10,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **SOGECAPITAL GESTION** sise à **55 BVD Abdelmoumen – Casablanca** représenté par **M. Karim EL Hnot** en sa qualité de **Directeur Général.**
- Etablissement dépositaire : **SGMB** sise à **55 BVD Abdelmoumen – Casablanca** représenté par **M. Omar Senhaji** en sa qualité de **Responsable du Département Titres.**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
SOGECAPITAL GESTION	Direction commerciale	05 22 43 98 10

- Commissaire aux comptes : **HDID&ASSOCIES** représenté par **M.Mohamed HDID**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations MLT**
- Sensibilité min : **1.1 (exclu)**
- Sensibilité max : **10 (exclu)**
- Indice de référence : **100% MBI Global MBI : Moroccan Bond Index Source de publication de l'indice : BMCE CAPITAL**
- Objectifs de gestion : **Le fonds " Bond Optimum" ambitionne de sur performer son indice de référence (100% MBI Global) et de procurer une croissance à moyen terme du capital en investissant sur le marché de la dette. Le fonds pourra également investir sur le marché des actions et/ou d'autres instruments financiers dans le respect de la réglementation en vigueur.**
- Stratégie d'investissement :

Le FCP est en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

MAH

Le niveau maximum investi en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription cotée à la Bourse des valeurs de Casablanca est de 10% de son actif, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra également consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds est constitué de :

- **Actions ;**
- **Droits d'attribution ou de souscription ;**
- **Certificats d'investissements ;**
- **Titres de créances négociables;**
- **Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;**
- **Obligations ;**
- **Titres d'Organisme de placements collectif en valeurs mobilières (OPCVM);**
- **Titres d'Organismes de placement Collectif en Capital (OPCC)**
- **Titres de Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT)**
- **Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur**
- **Dépôts à terme**

-Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions.

- Durée de placement recommandée : **3 ans**
- Souscripteurs concernés : **Institutionnels-Société Centrale de Réassurance**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **04/03/2010**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée le 1er jour ouvrable qui suit son calcul dans les locaux de Sogécapital Gestion. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège de Sogécapital Gestion au plus tard à 10h30 le jour de calcul de la valeur liquidative.**



MAH

Les demandes de souscription sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation) majorée de la commission de souscription.

Les demandes de rachats sont exécutées sur la base de la Prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation) minorée de la commission de rachat.

- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode des « Intérêts courus ».**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale : **Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits.**
 - Commission de rachat maximale : **Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés.**
 - Cas d'exonération : **A la discrétion du réseau placeur**.
- Frais de gestion :
 - **Le taux des frais de gestion maximum est de 2% H.T l'an Les frais de gestion devant être encourus par un OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par Sogécapital Gestion. Ils sont prélevés chaque trimestre".**
 -

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(1) Frais publications :	Selon les tarifs fixés par le journal
(2)Frais Commissaire aux comptes	10 000 DH (HT)
(3) Commissions de l'AMMC :	0,025% (HT)
(4)Frais Dépositaire	0,01% (HT)
(5) Maroclear (Commission de gestion du compte émission)	300 DH Tarif mensuel HT
(6) Maroclear (droit d'admission) :	0,01 ‰ Taux annuel HT
- Prestations de Sogécapital Gestion	Frais de gestion fixes et frais de gestion variables basés sur la surperformance conformément au taux convenu dans le mandat de gestion

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *
AMMC
MAH